

Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

Titre : Service d'entretien et de contrôle des systèmes de conditionnement d'air à débit et température variables et de gestion de l'énergie Carrier en toiture - Opérationnels

9F030-20170100

1. Préavis d'adjudication de contrat

Un PAC est un avis public informant la collectivité des fournisseurs qu'un ministère ou organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

2. Définition des besoins

Définition des acronymes :

VVT = Système « Volume variable et température variable », propriété de Carrier

SGE = Système de gestion de l'énergie.

CVC = Chauffage, ventilation et climatisation

UT = Unité de toiture

ATA = Appareil de traitement d'air

Les travaux se présenteront comme suit :

1. Vérifications hebdomadaires de tous les paramètres d'exploitation et des valeurs de réglage de chaque système et sous-compartiments consignés dans un registre pour chaque unité. Toute anomalie doit être signalée à l'ingénieur du bâtiment.
2. Examiner le fonctionnement et le rendement du système par rapport à la conception et au rendement requis. Signaler toute anomalie à l'ingénieur du bâtiment.
3. S'assurer que tous les points critiques de chaque système sont réglés et que tous les dossiers sont conservés et facilement accessibles.
4. Faire une sauvegarde de tous les systèmes et dossiers une fois par mois. Fournir une clé USB contenant les dossiers à l'ingénieur du bâtiment ou au représentant désigné.
5. Obtenir la permission de l'ingénieur du bâtiment avant de modifier une valeur de réglage ou une programmation.
6. Fournir des services d'urgence 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, avec un temps de réponse maximum de 2 heures après la détection des pannes du

système ou à la suite de l'appel du personnel affecté à l'exploitation du bâtiment.

7. Fournir un rapport écrit après chaque événement d'urgence ou maintenance corrective. Ranger les rapports dans des classeurs prévus à cet effet, sur place.
8. Effectuer au moins une fois par semaine un examen physique complet de tous les compartiments mécaniques, électriques et de contrôle pour s'assurer de leur bon fonctionnement et de la bonne synchronisation avec les valeurs du logiciel.
9. Assurer une formation unique et complète de 40 heures d'un membre du personnel désigné du client pour qu'il soit à jour concernant les fonctions et les opérations du système.
10. Calibrez tous les capteurs une fois au cours des trois (3) mois suivant le début de la présente entente. Soumettre des relevés d'étalonnage dans un rapport de mise en service annuel.
11. Équipement visé par la présente entente.
 - a. Les systèmes Carrier VVT Comfort et le réseau connexe, les panneaux de commande, les appareils et les équipements connectés et les systèmes d'alimentation en air.
 - b. Huit unités de toiture (unités de CVC) à chauffage au gaz et à refroidissement électrique :
 - 3 unités de climatisation de 27 tonnes sur le toit du bâtiment 65;
 - 3 unités de climatisation de 7,5 tonnes sur le toit du bâtiment 65;
 - 1 unité de climatisation de 15 tonnes sur le toit du bâtiment 65;
 - 1 unité de climatisation de 5 tonnes sur le toit du bâtiment 65;
 - 1 unité de climatisation de 12,5 tonnes au sol pour le bâtiment 87;
 - 1 unité de climatisation de 10 tonnes au sol pour le bâtiment 80;
12. Inspecter, entretenir et calibrer toutes les unités de CVC ci-mentionnées selon les instructions du fabricant (guides d'entretien).
13. Remplacer les filtres quatre (4) fois par an par des filtres plissés à haute efficacité de 2 po pour les unités de CVC ci-mentionnées.
14. Effectuez des tâches de maintenance préventive comme indiqué ci-dessous au moins quatre (4) fois par an pour prolonger la durée de vie de l'équipement et assurer un bon état de fonctionnement et efficacité adéquate des unités de CVC ci-mentionnées. Voici quelques-unes des activités types :
 - nettoyer, aligner, calibrer, serrer, ajuster, lubrifier et peindre les équipements;
 - nettoyer les surfaces de bobine, les roues et pales du ventilateur; les contacts électriques; les orifices du brûleur; les passages et buses; le pilote et les allumeurs; les cloisons de la tour de refroidissement, le bassin, le puisard et le flotteur; les refroidisseurs, le condenseur et les tubes de chaudière, etc.;
 - régler l'alignement des entraînements par courroie; des accouplements de transmission; des ailettes pour le passage de l'air, etc.;

- régler les commandes de sécurité; les commandes de température et de pression, etc.;
- rassembler les connexions électriques; les boulons de fixation; les colliers de serrage; les raccords pour les conduits de fluide frigorigène, les sections de registre, etc.;
- régler la tension de la courroie; la charge de fluide frigorigène; la température de surchauffe; les tours par minute du ventilateur; le dosage du produit chimique pour l'eau; le rapport air-combustible du brûleur, la pression de gaz; la valeur réglage des contrôles et des limites; réducteurs de puissance des cylindres du compresseur; pression différentielle des registres; flotteurs pour puisard, etc.;
- lubrifier les moteurs; roulements de ventilateur et de registre; tiges de soupape; adaptateurs pour registre; adaptateurs pour ventilateur, etc.
- peindre pour éviter la corrosion, comme prévu par notre système de planification, et au besoin;
- laver à la pression le serpentin du condenseur une fois par an.
- Effectuer un essai de détection de fuites de fluide frigorigène sur toutes les unités (une fois par an) et délivrer des certificats pour chaque unité.
- Effectuer une fois par an un essai de détection de fuites d'halocarbures sur chaque unité et soumettre des rapports à des fins d'enregistrement.

3. Critères d'évaluation de l'énoncé des capacités (Exigences essentielles minimales)

Pour réussir le travail requis, le **fournisseur** doit :

Le fournisseur doit assurer les services d'au moins un technicien qualifié qui répond aux qualifications obligatoires suivantes.

- a. Le technicien proposé doit être habilité à travailler dans le commerce de la réfrigération et de la climatisation, et à monter des installations au gaz depuis au moins quinze (15) ans.
Les numéros de permis en réfrigération et climatisation et de monteur d'installations au gaz doivent être fournis.
- b. Expérience confirmée de quinze (15) ans en matière d'appareils de traitement d'air, y compris les unités de toiture à haute capacité.
- c. Expérience confirmée de quinze (15) ans en matière d'unités de toiture contenant 20 zones VVT ou plus sur un seul système, dans le contexte environnemental unique d'Ottawa's (ou emplacement géographique similaire)
- d. Expérience confirmée d'au moins vingt (20) ans dans l'architecture Carrier Comfort Network et matériel connexe.
Les certificats de formation doivent être fournis pour Carrier Generation III 1996, Carrier Comfort Network 1996, Carrier ComfortVIEW 1999, Carrier 3V 2005.

Le fournisseur doit fournir au minimum trois (3) références qui démontrent sa capacité au cours des cinq dernières années à effectuer un travail de la même ampleur à celle décrite dans le présent contrat. (La décision de

communiquer avec les personnes figurant dans les références est laissée à la discrétion du propriétaire.)

Veillez fournir les éléments suivants :

- Description brève de chaque projet (année, description de l'équipement entretenu, portée, taille)
- Brève description du type de contrôles effectués pour chaque projet (année, fabricants, la contribution de l'entrepreneur en matière de contrôle, programmation et configuration)
- Le client pour qui le travail a été effectué.
- Référence : nom de la personne, adresse courriel et numéro de téléphone
Année de réalisation du travail (indiquer si le contrat est terminé ou en cours).

4. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance

Modern Niagara a plus de 25 ans d'expérience dans l'entretien des équipements du Laboratoire David-Florida (LDF), et représente la seule entité capable de dépanner des équipements anciens et nouveaux dotés d'un système de contrôle qui surveille la plupart des unités de toiture.

Il n'est pas possible de trouver la même expertise technique pour ce service chez d'autres entrepreneurs. En effet, Modern Niagara offre une expérience et une formation technique presque unique avec en prime un soutien important du fabricant Carrier, offrant des pièces d'origine.

5. Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception suivante au Règlement sur les marchés de l'État est invoquée pour cet approvisionnement en vertu du paragraphe 6 (d) : le marché ne peut être exécuté que par une seule personne.

6. Titre de propriété intellectuelle

Le Canada compte conserver le titre de toute propriété intellectuelle découlant du contrat proposé puisque le principal but du contrat est de générer des connaissances et de l'information pour dissémination publique.

7. Période du contrat proposé ou date de livraison

Le contrat sera en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 30 juin 2018

8. Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au gouvernement du Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du présent contrat pour quatre (4) années, une année à la fois, et ce aux mêmes conditions. Le gouvernement du Canada pourra exercer cette option en tout temps, en informant par écrit l'entrepreneur de son intention au moins 30 jours civils avant la date d'expiration du contrat.

9. Coût estimatif du contrat

La valeur estimée du contrat est la suivante :

Période de base : 31,754.12 \$ avant taxes (1^{er} juillet 2017 – 30 juin 2018)
Option 1 : 32,155.43 \$ avant taxes (1^{er} juillet 2018 – 30 juin 2019)
Option 2 : 32,562.73 \$ avant taxes (1^{er} juillet 2019 – 30 juin 2020)
Option 3 : 32,976.20 \$ avant taxes (1^{er} juillet 2020 – 30 juin 2021)
Option 4 : 33,395.85 \$ avant taxes (1^{er} juillet 2021 – 30 juin 2022)

10. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance

Modern Niagara Ottawa Inc.
85 Denzil Doyle Court
Kanata, Ontario
K2M 2G8

11. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé des capacités.

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les biens, les services ou des services de construction décrits dans ce PAC peuvent présenter par écrit un énoncé des capacités à la personne-ressource dont le nom figure dans cet avis d'ici la date de clôture, laquelle est aussi précisée dans cet avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

12. Date de clôture pour la présentation des énoncés des capacités

La date limite pour la réception des énoncés de capacités est le 22 juin 2017 à 14h00, HAE.

13. Les demandes de renseignements et présentation des énoncés des capacités doivent être présentées à :

Claudine Morin
Agent des contrats, Approvisionnements et administration des marchés
Agence spatiale canadienne / Gouvernement du Canada
6767 route de l'Aéroport
Saint-Hubert Québec J3Y 8Y9
Téléphone : 450-926-4427
Télécopieur : 450-926-4969
Courriel : claudine.morin@canada.ca

L'Agence spatiale canadienne est exempte de tous les accords commerciaux nationaux et internationaux conclus par le Canada.

Les fournisseurs qui estiment être qualifiés et en mesure de fournir les services ou biens précités peuvent présenter par écrit un énoncé de capacités à la personne-ressource désignée ci-dessous, au plus tard à la date de clôture du présent préavis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

Le numéro de dossier, le nom de la personne-ressource de l'ASC et la date de clôture du PAC doivent figurer en caractères d'imprimerie sur l'enveloppe ou sur la feuille d'accompagnement s'il s'agit d'un envoi par télécopieur.

L'État se réserve le droit de négocier les dispositions de tout marché avec les fournisseurs. Les documents peuvent être présentés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.